



PROCÈS-VERBAL N° 05 « Fafa »

Saison 2022-2023

COMMISSION RÉGIONALE Fafa PV 5

Réunion du :	02 Février 2023
À :	9h30 à Blois au siège du District 41
Présidence :	M. Alain DESOEUVRES
Présents :	MRS DEMAY (28), Patrick CHAMPAGNAT (36), Bernard FREULON (37), Maurice FOURNILLON (41), Eric JOUBERT (45), Jean-Claude CLOUVET en visio (18) Guy MALBRAND
Excusé :	MR MARCHAL Jean Paul
Assistent à la séance :	Mme Cindie HUDE, Référente administrative en visio

☆☆☆☆☆☆☆☆

Relevé de la GESTION Fafa vis-à-vis des AVIS PREALABLES et du suivi des DOSSIERS EN COURS



POUR RAPPEL : Pour qu'un dossier Fafa soit pris en compte par la gestion LIGUE, un avis préalable CRTIS est à demander auprès de la CRTIS ou CFTIS afin de caler ce dernier vis-à-vis des normes en vigueur.

MOTIF : Trop de dossiers portent à contestation une fois le projet réalisé et paiement demandé.

IMPORTANT : Toutes les pièces techniques accompagnées d'un avis favorable sont la base pour l'ouverture d'un dossier d'aide financière auprès du Fafa LIGUE

PIECES A FOURNIR après AP CRTIS à la Commission Fafa LIGUE : Dossier technique avec AP – Dossier Fafa signé du propriétaire et du club - Délibéré de Conseil avec plan de financement – échéancier des travaux – devis (suivant les demandes. D'autres pièces peuvent être exigées)

TRAVAUX TERMINES : Demande de classement complète signée et datée du propriétaire via la CDTIS – rapport de visite avec photos (Ces documents sont obligatoires pour la CRTIS - à réception, ils seront entrés sur **STADIUM** pour régularisation auprès de la CFTIS) + pièces à fournir pour paiement

Informations

Pour la saison 2022/2023, le montant de l'enveloppe **équipement** attribuée est de 384000,00 Euros et l'enveloppe **transport** 2022/2023 est de 68000,00 euros.

L'enveloppe transport est épuisée à ce jour.

Les pourcentages et/ ou les montants d'attributions de chaque objet FAFA sont identiques à ceux de la saison précédente.

Bilan à ce jour 38 dossiers ont été vérifiés mais 6 sont incomplets.

- **Transport** : 19 dossiers présentés.
 - 5 dossiers transport sont validés par la LFA
 - 9 dossiers sont en attente de validation de la Ligue
 - 4 dossiers sont incomplets
 - 1 dossier annulé par son club.
- **Équipement** : 18 dossiers présentés
 - 8 dossiers sont validés par la LFA.
 - 3 dossiers sont en attente de validation par la Ligue.
 - 3 dossiers sont en attente de validation par la LFA.
 - 3 dossiers sont incomplets.
 - 1 dossier irrecevable (Montant FAFA inférieur à 1500€)
- **Et** : 1 dossier transport Ligue validé par la LFA.

Constat sur les principaux éléments manquants :

- **Avis Préalable de la CDTIS et de la validation de la CRTIS (attention à bien remplir le bon NNI, à apposer les signatures et à fournir et joindre tous les documents demandés à l'AP).**
- **Attendre les résultats ou la validation de la CRTIS pour les AP avant de soumettre les dossiers dans l'appli FAFA.**
- Plans anciens non fournis et les nouveaux sont non totalement cotés
- Devis sans les éléments descriptifs ou financiers. La totalité des procédures pour les éclairages sont obligatoires.
- Devis incomplets pour les « transport » (les options ne sont pas prises en compte dans le calcul de la subvention).
- Délibération sans en-tête club ou mairie, signature, date, cachet, demande FAFA et plan financier.
- Les photos par vues aériennes ne sont pas conseillées (prendre plan papier et ou appareil photo).
- Le document de déclaration d'achèvement de travaux non signé par le Maire est obligatoire ainsi que les conventions qui manquent et sont remises complètes très tardivement empêchant les paiements aux mairies.

RAPPEL

- Les dossiers (transport et équipement) ne doivent être soumis qu'une fois complets et vérifiés par les Districts.
- Les dossiers « transport » uniquement sont à soumettre par le club après vérification et validation par le District suite à un travail en commun.
- **Tous les autres dossiers doivent être soumis dans l'appli FAFA par les Districts et non par les clubs. (Transport et Equipement).**
- Les dossiers complets, après consultation par la Commission des Présidents de La Ligue sont présentés au CD Ligue pour validation par ordre de date de dossiers complets et non par date de dossiers soumis.
- Tous documents ou mails concernant les FAFA doivent être adressés conjointement à Cindie Hude et Jean Paul Marchal.

- Les Districts du Cher, de l'Indre et du Loir et Cher appliquent les nouvelles procédures et utilisent les nouveaux documents pour soumettre leurs dossiers complets. A noter un gros effort de l'Eure et Loire.

DISTRICT DU CHER

- 1 dossier « transport » présenté est complet.
- 4 dossiers « équipements » présentés sont complets.
- Dossiers à échéance : **AIX D'ANGUILLON** au 05/02/2023.
: **BOURGES MOULON (transport)** au 28/01/2023.
: **DISTRICT DU CHER (transport)** au 09/03/2023.

DISTRICT DE L'EURE ET LOIR

- 6 dossiers « équipements » présentés sont complets.
- 3 dossiers « transport » présentés dont 2 sont incomplets.
- Dossiers à échéance : **Aucun**

DISTRICT DE L'INDRE

- 2 dossiers « transport » présentés sont complets.
- 1 dossier « transport » soumis et annulé par le club.
- Dossier à échéance : **ST MAUR** au 16/04/2023

DISTRICT DE L'INDRE ET LOIRE

- 3 dossiers « équipements » présentés mais 2 sont incomplets.
- 2 dossiers transport présentés mais 1 est incomplet.
- 1 dossier sécurisation classé irrecevable (Montant FAFA inférieur à 1500€).
- Dossiers à échéance : **PAYS DE LANGEAIS - ST MARS LA PILE (transport)** au 29/03/2023.

DISTRICT DU LOIR ET CHER

- 3 dossiers « équipements » présentés sont complets.
- 9 dossiers « transport » présentés dont 1 est incomplet.
- Dossiers à échéance : 2 dossiers pour **EPUISAY** au 16/04/2023.

DISTRICT DU LOIRET

- Le dossier « équipements » de **CHATEAUNEUF SUR LOIRE** est incomplet depuis le 11/03/2022. (Dossier à clôturer et éventuellement à refaire quand il sera complet).
- 1 dossier « équipements » présenté est complet
- 1 dossier « transport » présenté est complet.

- Dossiers à échéance : **ST AY au 05/02/2023.**
: **BOIGNY SUR BIONNE (transport) au 29/03/2023.**

Les prochains dossiers à échéance pour tous les Districts sont à partir de Juin 2023.

Prochaine réunion fin MARS 2023

Date limite de dépôt des dossiers : 15 mars 2023 (pour les avis préalables)

**Le Référent FAFA
Ligue Centre Val de Loire**

Alain DESOEUVRES



Le Secrétaire de séance

Guy MALBRAND

